



**RAPPORT ANNUEL 2014**  
**CONSEIL DE QUARTIER**  
**DE L'AÉROPORT**

Mon  
**quartier**

j'y vis... j'y vois!



**RAPPORT ANNUEL 2014**  
**CONSEIL DE QUARTIER**  
**DE L'AÉROPORT**

**14 AVRIL 2015**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Mot du président</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Présentation du conseil de quartier de l’Aéroport</b> .....	<b>7</b>
2.1. Le conseil de quartier : un outil pour améliorer la qualité de vie du quartier .....	7
2.2. Les membres du conseil d’administration.....	7
2.3. Le territoire du quartier.....	8
<b>3. Fonctionnement du conseil</b> .....	<b>8</b>
3.1. Séances ordinaires et de travail .....	8
3.2. Participation à d’autres activités .....	9
<b>4. Actions du conseil de quartier</b> .....	<b>9</b>
4.1. Plan d’action 2014 .....	9
4.2. Actions touchant le plan d’action 2014.....	10
4.3. Actions découlant des demandes de la Ville .....	11
4.4. Autres préoccupations des citoyens, du conseil et des organismes.....	13
4.5. Résolutions du conseil de quartier.....	13
<b>5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2014</b> .....	<b>11</b>



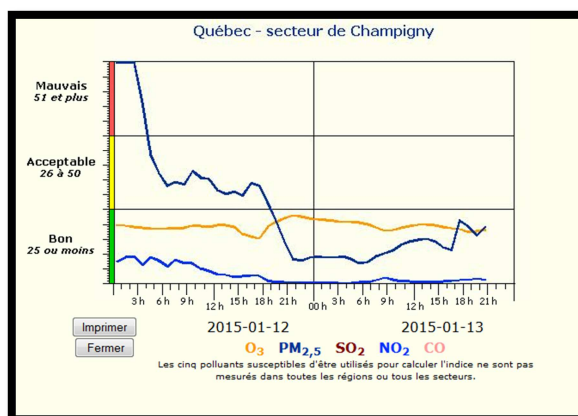
## 1. Mot du président

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport sont heureux de vous dresser le bilan de nos activités de la dernière année. À la lecture de ce rapport, vous pourrez constater que le conseil est très actif dans son milieu et qu'il joue avec efficacité son rôle d'interlocuteur privilégié auprès de la Ville. Il est important de rappeler dès le départ que le conseil de quartier n'est pas un comité décisionnel, mais essentiellement une instance de consultation et de recommandations. Nous travaillons en collaboration avec la Ville de Québec et notre Arrondissement et c'est donc dans cette perspective que plusieurs interventions ont été réalisées, telles que décrites dans le présent rapport.

Le territoire agricole occupe une partie importante du territoire couvert par le CQA. Malgré le fait qu'il représente quelque 80 % du territoire du conseil de quartier, plusieurs personnes ne semblent pas informées de cet aspect de notre territoire. Richesse importante, le sujet fait partie de nos orientations de notre plan d'action. Sachant que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) élabore un plan de développement de la zone agricole (PDZA), nous avons fait des pressions pour être représentés sur ce comité. M<sup>me</sup> Lucie Saint-Gelais qui siège sur le conseil de quartier représente la population au sein du groupe de travail du PDZA. Elle fait valoir le point de vue des citoyens du secteur qui ne sont pas représentés par les autres groupes sur ce comité. Des consultations publiques auront lieu ce printemps.

Autre préoccupation importante du conseil, la qualité de l'air. Depuis plusieurs années, le secteur Champigny est le théâtre d'épisodes de smog causés entre autres par l'émission de particules émises par le chauffage au bois en hiver. La saison estivale n'est pas en reste puisque les feux extérieurs sont également une source de pollution.

La position du conseil n'est pas d'interdire les poêles à bois ou les feux extérieurs, mais de sensibiliser les citoyens à respecter, pour le bien de tous, les normes en vigueur. Il est important de se rappeler que les foyers intérieurs et extérieurs ne doivent pas être des incinérateurs. Un sous-comité du conseil, piloté par M<sup>mes</sup> Nicole Thibault et Renée-Claude Pelletier du conseil de quartier ainsi que M. Alain Michard, travaille actuellement à conscientiser tous les citoyens aux problèmes causés par le chauffage au bois et les foyers extérieurs et de réduire leurs impacts au niveau de la santé, de la sécurité et de l'environnement.



Le plan directeur de quartier est toujours au cœur de nos préoccupations puisqu'il définit nos axes d'intervention. En janvier dernier, le conseil a priorisé 5 actions du plan directeur. Nous sommes soucieux de garder à l'esprit les autres orientations qui sont toutes aussi importantes pour le développement du milieu. Vous trouverez en annexe de ce rapport nos préoccupations.

La table de concertation des sept (7) conseils de quartier de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge est toujours active. Des rencontres ont lieu toutes les six (6) semaines pour partager et travailler des problématiques communes. Le 24 février 2014, la table a organisé la conférence *Densifier à l'échelle humaine*.

Nous souhaitons également amener l'Arrondissement à revoir la diffusion de l'information par la Ville concernant les changements de zonages et les dérogations mineures. Nous aimerions que les citoyens concernés par les changements soient informés au début du processus et non à la fin.

Le conseil fut également à l'écoute des préoccupations citoyennes qui nous ont été adressées tout au long de l'année et auxquelles nous nous sommes assuré, en fonction de notre rôle, qu'elles ne tombent pas lettre morte. Ainsi, des interventions ont particulièrement été réalisées dans les domaines de la circulation, de la sécurité, des pistes cyclables, de l'entretien des parcs, de l'offre de service en loisirs, etc. La section 4.2 du rapport vous présente un résumé de nos actions.

Également durant l'année, le conseil adopte plusieurs résolutions sur différents sujets qui touchent notre secteur de vie et nos activités. Régulièrement, nous relançons les diverses instances de l'Arrondissement ou de la Ville de Québec sur les différentes résolutions prises durant l'année afin d'assurer un suivi. La section 4.5 fait état de nos résolutions et des actions prises.

Je voudrais souligner que votre conseil soufflera ses 10 ans en avril prochain. Le 27 avril 2005 avait lieu la première assemblée générale du conseil. Cette réunion est le résultat de la démarche de quelques citoyens du secteur pour obtenir les 300 signatures nécessaires pour la création d'un conseil de quartier. Les débuts furent difficiles, défusion du territoire de L'Ancienne-Lorette, faible participation des membres, mais depuis cinq ans, votre conseil a vraiment pris son envol et les citoyens découvrent le rôle que ce dernier peut jouer dans l'amélioration de la qualité de vie de notre milieu.

En terminant, je veux remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur implication et pour le temps qu'ils ont consacré afin d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens du quartier. Merci particulier à M. Julien Landry (7 ans), M<sup>me</sup> Nicole Thibault (3 ans), et à M<sup>me</sup> Renée-Claude Pelletier (1 an) qui quittent le conseil. Vos interventions ont toujours été judicieuses et dans le respect de vos collègues. Une mention spéciale d'appréciation et de reconnaissance vont à M<sup>me</sup> Priscilla Lafond, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Cristina Bucica, conseillères en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de la Ville de Québec pour leurs excellentes collaborations. Le support qu'elles nous ont apporté a facilité grandement le travail du conseil d'administration et constitue un apport significatif et réel aux citoyens résidents du conseil de quartier de l'Aéroport.



Réjean Martel, président  
Conseil de quartier de l'Aéroport

## 2. Présentation du conseil de quartier de l’Aéroport

### 2.1. Le conseil de quartier : un outil pour améliorer la qualité de vie du quartier

Le Conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il constitue l’un des moyens prévus dans la politique de consultation publique<sup>1</sup> adoptée par la Ville de Québec en novembre 2003 afin de permettre à la population de participer à la planification et à l’évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation, le Conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier, tels que la sécurité, la circulation, les loisirs et la vie communautaire, l’environnement ou l’aménagement du territoire.

Le Conseil de quartier de l’Aéroport a été constitué le 27 avril 2005 à la demande de la population. Sont membres du conseil de quartier toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Lors de l’assemblée de constitution du 27 avril, les personnes présentes ont également choisi le nom du quartier qui fait référence à cet équipement majeur situé en plein centre du quartier.

### 2.2. Les membres du conseil d’administration

Les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d’administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat de deux (2) ans : quatre (4) hommes, quatre (4) femmes. Le Conseil d’administration peut coopter jusqu’à trois (3) personnes pour un nombre maximum de onze (11) administrateurs. Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situent dans les limites du quartier sont également membres du conseil d’administration, mais sans droit de vote. Une (1) personne ressource du Service des communications publiques de la Ville de Québec soutient le conseil de quartier dans ses activités et assure le suivi des dossiers auprès de l’administration municipale.

En 2014, le conseil d’administration était composé de :

M. Réjean Martel	Président
Mme Lucie Saint-Gelais	Vice-présidente
M. Julien Landry	Trésorier
Mme Line Poulin	Secrétaire
Mme Céline Auclair	Administratrice (depuis avril)
M. Laurier Bérubé	Administrateur (membre coopté en mai)
M. Jean Denis Brisson	Administrateur (jusqu’en avril)
M. Renald Jobin	Administrateur (depuis avril)
M. Benoît Lemieux	Administrateur

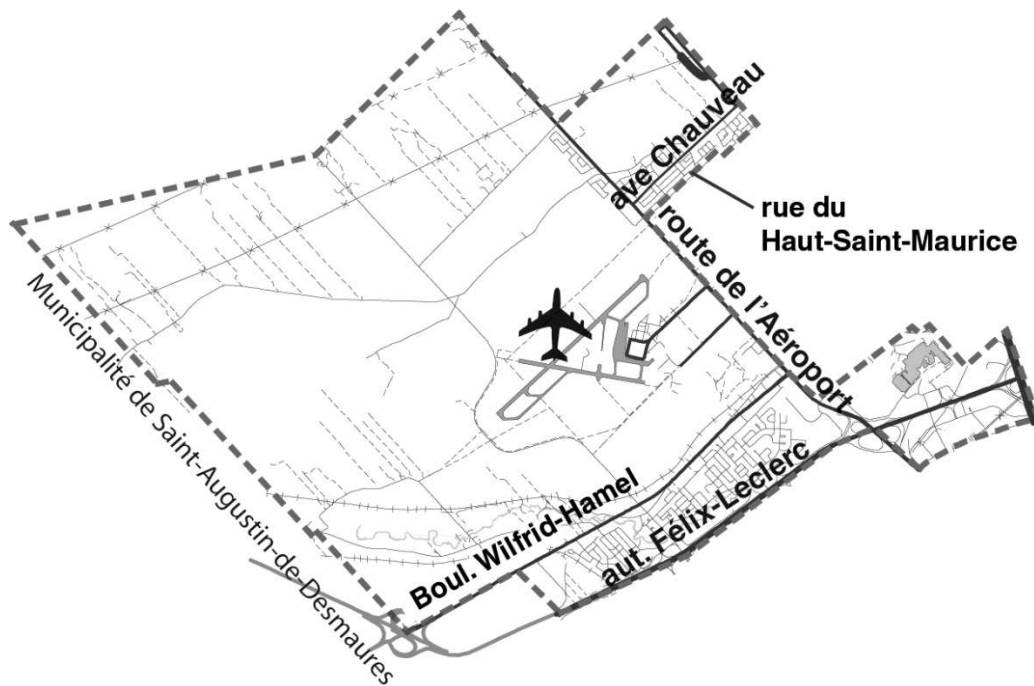
<sup>1</sup> Règlement municipal R.V.Q. 204



Mme Renée-Claude Pelletier	Administratrice (membre cooptée en mai)
Mme Nicole Thibault	Administratrice
M. Rémy Normand	Conseiller municipal
M. Laurent Proulx	Conseiller municipal

### 2.3. Le territoire du quartier

Le territoire du conseil de quartier de l'Aéroport est illustré par la carte ci-dessous.



## 3. Fonctionnement du conseil

### 3.1. Séances ordinaires et de travail

Au cours de l'année 2014, le conseil d'administration a tenu dix (10) séances qui ont eu lieu les 14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril (assemblée générale annuelle), 13 mai, 10 juin, 9 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 9 décembre. Les réunions du conseil d'administration du conseil de quartier sont publiques et, sauf exception, se tiennent le second mardi du mois, en soirée (19 h). Elles font relâche en juillet et en août.

Afin de faciliter la participation et l'implication citoyennes des deux (2) secteurs qui composent le quartier (District Champigny, au sud-ouest, et district Chauveau, au nord-est), le conseil d'administration a décidé de tenir les réunions en alternance :

- Centre de loisirs Trois-Saisons, 1390 rue Buffon (secteur Chauveau) ou au centre de loisirs Saint-Ange, 1545, rang Saint-Ange, lorsque le centre de loisirs Trois-Saisons est occupé;

- Centre de loisirs Champigny, 7519, boulevard Wilfrid-Hamel (secteur Champigny) ou dans la salle polyvalente de l'école les Primevères, 1465, rue Félix-Antoine-Savard, lorsque le centre de loisirs de Champigny est occupé.

Pour connaître les dates des rencontres et les sujets traités, les citoyens sont invités à consulter l'agenda publié dans le bulletin municipal Ma Ville : D'un arrondissement à l'autre, l'agenda communautaire de l'hebdomadaire local L'Appel, ainsi que sur le site internet de la Ville de Québec : [www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

### 3.2. Participation à d'autres activités

Outre ces rencontres, des membres du conseil de quartier ont participé à différentes séances d'information, groupe de travail ou de consultation tenus par la Ville de Québec, par notre Arrondissement ou par d'autres organismes du quartier pour s'informer sur les projets et les mesures susceptibles d'avoir un impact pour le quartier.

- Soirée d'information sur la politique de déneigement organisée par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. MM. Laurier Bérubé, Jean-Denis Brisson, Julien Landry, Benoît Lemieux, Réjean Martel et M<sup>me</sup> Line Poulin étaient présents (26 janvier).
- Conférence *Densifier à l'échelle humaine* organisée par la table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. MM. Jean Denis Brisson, Benoît Lemieux et Réjean Martel étaient présents (24 février).
- AGA de Loisirs Laurentien. MM. Benoît Lemieux et Réjean Martel ainsi que M<sup>me</sup> Céline Auclair étaient présents (30 avril).
- Forum d'échange sur le plan de développement de la zone agricole de l'Agglomération de Québec (PDZA). M<sup>mes</sup> Céline Auclair et Lucie Saint-Gelais et M. Benoît Lemieux étaient présents (18 septembre).
- Formation des présidents et des vice-présidents : M<sup>me</sup> Lucie Saint-Gelais et M. Réjean Martel ont assisté à cette formation (22 septembre).

## 4. Actions du conseil de quartier

### 4.1. Plan d'action 2014

Les membres du conseil de quartier ont identifié deux (2) axes d'intervention qui regroupent l'ensemble des sujets sur lesquels ils souhaitent avoir un impact. Ainsi, les interventions ont toujours été orientées en fonction des objectifs suivants :

#### 1. Contribuer à la **qualité de vie** du milieu

- 1.1. Préserver la qualité de l'environnement et la qualité de l'air;
- 1.2. Protéger et mettre en valeur notre territoire agricole;
- 1.3. Améliorer la sécurité dans le quartier (vitesse, signalisation, éclairage, trottoirs);
- 1.4. Améliorer les pistes cyclables et les sentiers piétonniers;
- 1.5. Améliorer l'accès au transport en commun pour les résidents du quartier;
- 1.6. Préserver les boisés et les espaces verts;
- 1.7. Voir à la protection des berges de la rivière Lorette.

## 2. Soutenir la vie communautaire dans le quartier

- 2.1. Développer une meilleure vie de quartier;
- 2.2. Établir des liens avec les organismes du quartier et de l'arrondissement et favoriser la concertation;

### 4.2. Actions touchant le plan d'action 2014

#### 1. Contribuer à la **qualité de vie** du milieu

- **Dossier parc-o-bus RTC** : Depuis quelques années, le conseil intervenait auprès du Réseau de transport de la Capitale (RTC) en lien avec la problématique du transport en commun dans notre secteur et sur la possibilité d'avoir des points de services pour la vente des billets dans le secteur Champigny. En plus des améliorations de services souhaitées, le problème de la disparition du « Parc-O-Bus Duplessis » n'est pas réglé.
- **Dossier des bandes riveraines** : Le conseil suit toujours ce dossier qui semble être au point mort. Le projet de règlement omnibus annonçait l'interdiction de couper, d'arracher ou d'autrement détruire le gazon et les plantes herbacées, sauf celles qui constituent une nuisance en vertu du règlement municipal. Si le règlement est appliqué, tous les propriétaires riverains proches des cours d'eau à débits réguliers devront laisser pousser à l'état sauvage, sur une distance de dix (10) mètres (33 pieds) des deux (2) côtés du cours d'eau (même un petit ruisseau), les plantes, les arbustes et les arbres sans avoir le droit d'y intervenir sur une bande de trois (3) mètres de terrain.
- **Débordement de la rivière Lorette** : Le secteur près de la rue Notre-Dame vit la problématique du débordement de la rivière lors de fortes pluies et le printemps.
- **Dossier des inondations** : quelques endroits dans notre secteur sont touchés par des inondations. Une table sera mise sur pied au printemps 2015 pour étudier cette problématique.
- **Tarification des fosses septiques** : le conseil souhaite obtenir de l'information concernant l'augmentation très importante des coûts pour la vidange des fosses septiques.
- **Dossier de la route de l'aéroport** : la qualité de la chaussée et la présence d'un accotement trop étroit qui cause des nids-de-poule surtout dans la section comprise entre la rue Saint-Jacques et le boulevard Chauveau.
- **Dossier du déneigement** : L'entretien des rues, des trottoirs et des passerelles durant la période hivernale soulève régulièrement de nombreuses critiques surtout dans le secteur Chauveau. Le travail est fait par un entrepreneur privé.
- **Dossier du parc industriel dans Champigny** : Le conseil entend suivre de près ce dossier durant les prochains mois. Il s'agit d'implanter un parc industriel entre la voie ferrée au

nord du boulevard Wilfrid-Hamel et les terrains de l'Aéroport de Québec, à partir de la route Jean-Gauvin.

- **Dossier de la base de plein air** de Sainte-Foy : le conseil est très attentif aux différents projets d'amélioration des équipements de ce centre de plein air dans notre secteur.
- **Dossier de cueillette des ordures ménagères** : Il y a un changement dans la politique de la Ville. Les cueillettes auront lieu toutes les deux (2) semaines durant l'hiver et aux semaines durant les mois d'été.
- **Information sur les avis publics concernant les dérogations mineures** : la table des présidents souhaite que l'Arrondissement trouve un mécanisme pour informer les gens qui pourraient être concernés par cela. Actuellement, la façon de procéder par la Ville de Québec n'est pas très claire pour plusieurs de ses citoyens.
- **Dossier du centre de valorisation des matières organiques à ciel ouvert (centre de compostage à ciel ouvert)** : La Ville souhaitait l'implanter dans le secteur agricole de notre quartier. Après des mois d'attente, d'incertitudes et d'inquiétudes, le centre ne sera pas construit dans notre secteur.
- **Signalisation des sentiers de la rivière du Cap-Rouge** : le conseil souhaite revoir la signalisation des accès aux sentiers qui est désuète et même inexistante dans certains secteurs.

## 2. Soutenir la **vie communautaire** dans le quartier

- Un document est disponible sur le site Internet de la Ville, dans la page d'accueil du conseil de quartier de l'Aéroport; il fournit de l'information aux nouveaux arrivants dans notre secteur.
- Soirée de consultation des citoyens demeurant près de l'îlot Monty pour la construction du parc (11 février)
- Lors de la dernière assemblée générale du conseil de quartier, une présentation a eu lieu sur l'avenir de Loisirs Laurentien. Un groupe de citoyens a repris le flambeau afin de poursuivre l'offre de services et de la diversifier.
- Le Conseil appuie les actions du Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge (CBRCR) pour l'amélioration des sentiers (novembre).

### 4.3. **Actions découlant des demandes de la Ville**

#### **CONSULTATIONS PUBLIQUES**

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à tenir les rencontres de consultations publiques ainsi qu'à donner leur opinion sur des projets de modifications à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leurs recommandations pour les projets suivants :

**Projet de modification au Règlement sur l'urbanisme visant des terrains situés dans le Parc industriel Colbert (zone 36453lp). Projet de modification au Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36121Hd. (R.C.A.3V.Q. 159)**

Consultation publique et demande d'opinion

Rencontre tenue le 19 juin 2014, à 19 h au centre communautaire Champigny, 7519, boulevard Wilfrid-Hamel

Dix (10) citoyens étaient présents.

**Le projet :** Projet de modification au Règlement sur l'urbanisme visant des terrains situés dans le Parc industriel Colbert (zone 36453lp). Projet de modification au Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36121Hd. (R.C.A.3V.Q. 159)

La modification vise :

- à supprimer la limite de superficie de plancher maximale applicable de 1 100 mètres carrés à l'égard des usages des groupes C38 vente, location ou réparation d'équipement lourd et C40 générateur d'entreposage
- à ajouter une hauteur maximale de 20 mètres pour les bâtiments principaux

Le conseil de quartier a reçu le mandat de consulter la population en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et de formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion).

Le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

**Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier**

Considérant que la hauteur actuelle des bâtiments industriels situés dans la zone 36453lp est généralement inférieure à 10 m;

Considérant que la hauteur permise dans la zone industrielle située à l'est de l'autoroute Henri-IV est de 15 m;

Considérant que la zone concernée (36453lp) est située presque au même niveau que le boulevard du Versant-Nord, alors que la zone commerciale située à l'ouest de celle-ci, dans laquelle la hauteur maximale permise est de 20 m, comporte un dénivelé important par rapport à ce boulevard;

Considérant les préoccupations exprimées par des résidents du boulevard du Versant-Nord concernant la hauteur des bâtiments et le bruit dans le parc industriel et l'importance de prévoir un écran visuel et antibruit;

Sur proposition de M. Benoît Lemieux, appuyée par Mme Line Poulin, les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de l'Aéroport recommandent unanimement au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de modification au règlement de zonage visant (R.C.A.3V.Q. 159) avec la modification suivante :

Diminuer à 10 m la hauteur maximale proposée de 20 mètres pour les bâtiments principaux.

De plus, les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de l'Aéroport recommandent unanimement au conseil d'arrondissement de prévoir, dans le cadre de la réalisation du projet, des mesures d'atténuation appropriées (écran visuel, antibruit, antipollution) afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre la zone industrielle et le secteur résidentiel et de maintenir la qualité de vie des résidents.

**Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de l'Aéroport R.C.A.3V.Q.146.**

Consultation publique et demande d'opinion

Tenue le 7 octobre 2014 au centre de loisirs Trois-Saisons, 1390, rue Buffon.

Seize (16) citoyens étaient présents.

**Le projet :** Plusieurs limites de zones du territoire de l'arrondissement, en zone agricole, ne sont présentement pas conformes aux affectations du sol du plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) et du schéma d'aménagement.

La modification vise l'ajustement des limites des zones suivantes : 36003Ab, 36004Ab, 36008Ha, 36009Ha, 36027Ha, 36028Ab, 36101Ab, 36120Ab, 36135Ha, 36210Ha, 36220Ab, 36222Ha, 36233Ab, 36240Mb, 36242Aa et 36244Ab. Et la création de la zone 36246Ha.

**Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier**

À la majorité, le conseil de quartier de l'Aéroport recommande d'adopter le règlement, sous condition que les propriétaires des terrains visés par les modifications soient avisés par écrit des changements de zonage qui auront lieu sur leurs propriétés.

3 membres se sont abstenus.

#### **4.4. Autres préoccupations des citoyens, du conseil et des organismes**

- Parc Joseph-Olivier-Chauveau : un montant de 120 000 \$ pour son amélioration en 2014;
- Pression du conseil pour faire corriger l'intersection du rang Saint-Ange, boulevard Wilfrid-Hamel et de la rue de l'Abbé-Pierre. Nous souhaitons que le rang Saint-Ange soit de la même largeur que la rue de l'Abbé-Pierre à cet endroit.
- Adoption d'une résolution concernant l'année internationale de l'agriculture familiale (AIAF);
- Adoption d'une résolution concernant le développement du réseau cyclable afin de faire connaître aux élus les préoccupations de notre milieu sachant que la Ville de Québec a voté un montant de 10 000 000 \$ sur 3 ans;
- La problématique de l'inexistence d'une piste cyclable sur le viaduc Chauveau au-dessus de l'Autoroute Henri IV. Le lignage de la chaussée n'a pas été fait en 2014.
- La passerelle permettant un passage du boulevard Wilfrid-Hamel à l'avenue de la Famille près du bâtiment qui appartient à l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) devrait être construite prochainement;
- Le marquage de la chaussée devant la passerelle qui arrive devant le Centre de la Petite Enfance Montessori de Québec;

- Les bacs à ordures et les bacs de recyclage ne sont pas utilisés à bon escient à la base de plein air de Sainte-Foy. Le même citoyen suggère d'installer des supports à vélo à cet équipement de la Ville.
- La problématique de la présence de l'herbe à poux dans plusieurs secteurs du quartier;
- La tonte des fossés dans les rangs n'a pas été faite durant l'été, sauf lors d'une intervention du conseil en septembre;
- Un citoyen se questionne sur la politique de l'arbre de la Ville de Québec;
- L'entreprise Capitale Hélicoptère fait l'objet de critiques. Des vols ont lieu dans le secteur résidentiel du quartier;
- Le conseil de quartier est favorable au prolongement de l'autoroute Félix-Leclerc jusqu'à Saint-Augustin-de-Desmaures sous la forme d'un boulevard urbain;
- Circulation sur le boulevard Chauveau. M. Laurent Proulx, conseiller municipal, mentionne que dès la réception des radars photo à la Ville, l'un de ceux-ci sera installé sur cette artère.
- Lenteur des travaux de réfection du pont sur le rang Saint-Denis;
- Lenteur des travaux sur le boulevard Wilfrid-Hamel, les problèmes ne sont pas encore réglés;
- Le règlement 895 concernant l'harmonisation sur l'urbanisme;
- Des lampadaires allumés en permanence sur le rang Saint-Ange.

Plusieurs autres sujets ont été abordés par des citoyens du quartier ou encore par des organismes locaux. Pour plus d'information sur les différents sujets, vous pouvez consulter les procès-verbaux du conseil disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

#### **4.5 : Les résolutions du conseil de quartier 2014**

##### **Résolution CQA-14-CA-03**

M<sup>me</sup> Line Poulin, appuyée par M<sup>me</sup> Lucie Saint-Gelais, propose l'adoption des 5 priorités d'actions liées aux orientations du plan de quartier. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

##### **Suivi :**

##### **Résolution CQA-14-CA-08**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lucie Saint-Gelais et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Thibault de demander à toutes les instances de la Ville de Québec, à savoir l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ainsi que le conseil de la Ville de Québec, d'appuyer l'Année de l'agriculture familiale et de s'engager à donner à sa zone agricole toute l'importance et la reconnaissance qu'elle devrait avoir, et d'ajuster sa réglementation en conséquence. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Suivi :**

#### **Résolution CQA-14-CA-09**

Il est proposé par M. Réjean Martel et appuyé par M<sup>me</sup> Line Poulin que le conseil de quartier soumette à la Ville de Québec les cinq actions découlant de son plan directeur de quartier, qui visent le développement du réseau cyclable afin qu'elles deviennent les actions prioritaires du secteur à savoir :

- Créer un lien cyclable Est-Ouest au-dessus du viaduc de l'autoroute Henri-IV, dans l'axe Chauveau, en fonction du plan directeur du réseau cyclable. (Action 6.2.3)
- Améliorer l'offre de pistes cyclables, en particulier, l'axe Nord-Sud, vers la base de plein air, en fonction du plan directeur du réseau cyclable. (Action 6.2.2)
- Créer un lien cyclable au-dessus du viaduc de l'autoroute Félix-Leclerc sur l'avenue Le Gendre, en fonction du plan directeur du réseau cyclable. [Action 6.2.4]
- Augmenter le nombre de pistes cyclables et relier les avenues Jules-Vernes et Le Gendre et le boulevard Auclair, en fonction du plan directeur du réseau. [Action 6.2.5]
- Améliorer la qualité et la sécurité des axes cyclables dans les rangs, en fonction du plan directeur des pistes cyclables. [Action 6.3.1] ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Suivi :**

#### **Résolution CQA-14-CA-37**

À la majorité, le conseil de quartier de l'Aéroport recommande d'adopter le règlement conditionnellement à ce que les propriétaires des terrains visés par les modifications soient avisés par écrit des changements de zonage qui auront lieu sur leurs propriétés. Trois membres se sont abstenus.

**Suivi :**

Février 2015 : La Division de la gestion du territoire nous informe que les propriétaires visés recevront sous peu une lettre les avisant des modifications.

#### **Résolution CQA-14-CA-39**

« ATTENDU que le projet d'infrastructure publique récréative de la Ville de Québec de revaloriser la base de plein air de Sainte-Foy aura éventuellement un impact sur les résidents des quartiers Champigny et Chauveau, le CA dûment élu souhaite être impliqué en amont, comme observateur ou partie prenante, dans le processus qui se prépare. Sur proposition de M. Benoît Lemieux, appuyé par M. Laurier Bérubé, le conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport désire participer dès à présent comme observateur ou partie prenante au processus de la Ville de Québec et de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de revalorisation de la base de plein air de Sainte-Foy. » ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Suivi :**

Résolution transmise à la direction du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Québec (c. c. Direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge).



### **Résolution CQA-14-CA-40**

ATTENDU que le projet d'infrastructure publique de la Ville de Québec de prolonger le trottoir sur l'avenue de la Famille aura éventuellement un impact positif sur la qualité de vie et la sécurité des résidents du quartier, le CA dûment élu souhaite sa réalisation dès que possible, cela étant d'ailleurs prévu à l'actuel PTI;

ATTENDU que vous êtes conscients de l'intérêt et de l'utilité de cet ouvrage;

ATTENDU qu'une résolution précédente relative à ce dossier fut adoptée le 8 mai 2012 (CQA-12-CA-17);

Sur proposition de M. Benoît Lemieux, appuyé par M<sup>me</sup> Lucie Saint-Gelais, le conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport demande à la Ville de Québec et à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge la réalisation dans les meilleurs délais possible du prolongement déjà prévu au présent PTI du trottoir de l'avenue de la Famille. » ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

#### **Suivi :**

Résolution transmise à la direction du Bureau du transport de la Ville de Québec.

(c. c. Direction de l'Arrondissement et technicien à la circulation et au transport à la Division de la gestion du territoire)

### **Résolution CQA-14-CA-47**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lucie Saint-Gelais, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu de demander à la Ville ses intentions relativement au dossier des inondations se produisant à répétition, et affectant toujours les mêmes secteurs problématiques. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **Suivi :**

La résolution fut transmise à la direction de l'Arrondissement.

### **Résolution CQA-14-CA-49**

Considérant que la Ville de Québec a investi de nombreuses sommes d'argent pour l'amélioration des sentiers de la rivière du Cap-Rouge dans le secteur nord depuis quelques années;

Considérant qu'en juin 2011, le conseil de quartier a fait une demande à la Ville de Québec à savoir si cette dernière a l'intention d'améliorer la signalisation (affichage) pour accéder aux sentiers de la rivière du Cap-Rouge;

Considérant qu'à ce jour, à certains endroits, la signalisation pour indiquer l'accès aux sentiers est toujours déficiente, voire inexistante, surtout dans le tronçon nord, dans la section près du parc des Primevères et du parc Kiwanis;

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Renald Jobin, il est demandé que l'Arrondissement revoie la signalisation pour l'accès aux sentiers de la rivière du Cap-Rouge. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Suivi :**

Résolution transmise au Service de l'environnement de la Ville de Québec.

Action prioritaire pour l'année 2015. Le Service travaille actuellement au plan de signalisation, mais ne peut pour l'instant confirmer la mise en place des modules.

**5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2014**

En 2014, le conseil de quartier de l'Aéroport a reçu une subvention de 800 \$ de la Ville de Québec. Alors que le bilan démontrait un actif net non affecté de 754 \$ au début de l'exercice, une somme de 860 \$ a été dépensée pour couvrir les frais de fonctionnement du conseil : quatre (4) chèques de 70 \$ et cinq (5) de 75 \$ ont été émis pour défrayer les honoraires de la secrétaire de réunion, un montant de 29,04 \$ a été payé pour rembourser les frais de collation lors de l'assemblée générale annuelle et un montant de 4,95 \$ par mois a été versé en frais bancaires à la Banque TD. De plus, un (1) chèque de 82,13 \$ a été autorisé pour payer la participation à la conférence *Vivre en Ville* et un autre chèque de 34 \$ a servi à acquitter les frais de déclaration annuelle au Registraire des entreprises du Québec.

Au 31 décembre 2014, le conseil de quartier de l'Aéroport dispose d'une somme de 690 \$ dans le compte de la Banque TD [succursale Sainte-Foy-Duplessis] et 3,93 \$ en argent comptant dans la petite caisse.

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 DÉCEMBRE 2014**

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT**  
**BILAN**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2014**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	<u>694</u>	<u>754</u>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs	<u>                    </u>	<u>                    </u>
<b>Actif net</b>		
Non affecté	<u>694</u>	<u>754</u>
	<u>                    </u>	<u>                    </u>

**Au nom du conseil de quartier de l'Aéroport**

\_\_\_\_\_  
Réjean Martel, Président

\_\_\_\_\_  
Julien Landry, Trésorier

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT**

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE  
31 DÉCEMBRE 2014**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subventions –		
Fonctionnement		
Conseil de quartier de l'Aéroport	800	0
	<u>800</u>	<u>0</u>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement	860	857
Projets		
	<u>860</u>	<u>857</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>-60</b>	<b>857</b>
<b>Actif net non affecté au début de l'exercice</b>	<b>754</b>	<b>1651</b>
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<b>694</b>	<b>754</b>

# Annexe 1

## Priorité 1 :

Orientations	Objectifs	Actions (exemples)
5. Améliorer certaines infrastructures routières.	5.2. Améliorer l'état du réseau routier du quartier.  5.1 Réaménagement du boulevard Wilfrid-Hamel.	5.2.2. Réaménager la route de l'aéroport entre la rue Saint-Jacques et le boulevard Chauveau.  2.2.2 : Entreprendre des démarches pour améliorer la chaussée et sécuriser la circulation des piétons sur la route de l'Aéroport (ex. : élargir la chaussée entre l'entrée de l'aéroport et la rue Notre-Dame);  6.2.1 : Analyser la faisabilité de prolonger les trottoirs sur la route de l'Aéroport et sur l'avenue de la Famille.  5.1.1 Élaborer un concept d'aménagement. Tenir des séances d'information publiques afin de mesurer la réceptivité des interventions proposées.

## Priorité 2 :

Orientations	Objectifs	Actions [exemples]
3. Mettre en valeur et protéger les milieux agricoles et forestiers tout en assurant une saine cohabitation avec le milieu urbain  (Orientation 3 Mettre en valeur et protéger le cadre du quartier Orientation 9 Valoriser le territoire agricole).	9.2 Protéger les terres agricoles et les milieux naturels tout en s'assurant d'un équilibre adéquat entre le territoire agricole et les fonctions résidentielles  3.1 Protéger les secteurs forestiers d'intérêt dans les espaces non habités.  3.2 Protéger et mettre en valeur les cours d'eau.	9.2.2 Harmoniser le zonage résidentiel dans les zones de protections du territoire agricole, en portant une attention particulière aux bâtiments résidentiels protégés par la loi de protection du territoire agricole.  9.2.1 Assurer une protection adéquate des terres agricoles en limitant les usages autres qu'agricoles.  3.1.1 Reconnaître, préserver et mettre en valeur les boisés présentant un intérêt écologique ou les boisés de ferme.  3.1.2 Mettre à jour la réglementation relative aux coupes abusives dans les boisés et s'assurer d'une saine gestion de la ressource forestière.  3.2.1 Maintenir la réglementation visant à l'identification des zones de protection et l'aménagement des rives contre l'érosion.

## Priorité 3 :

Orientations	Objectifs	Actions [exemples]
6. Améliorer la sécurité dans les rues du quartier.	6.2 Augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes  6.1 Identifier les secteurs problématiques et élaborer des actions spécifiques.	6.2.3 Créer un lien cyclable est-ouest au-dessus du viaduc de l'Autoroute Henri-IV, dans l'axe Chauveau, en fonction du plan directeur du réseau cyclable.  6.2.4 Créer un lien cyclable au-dessus du viaduc de l'autoroute Félix-Leclerc sur l'avenue Le Gendre, en fonction du plan directeur du réseau cyclable  6.3.1 Améliorer la qualité et la sécurité des axes cyclables dans les rangs, en fonction du plan directeur des pistes cyclables.  Tous les objectifs qui sont rattachés.

**Priorité 4 :**

<b>Orientations</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Actions (exemples)</b>
3. Mettre en valeur et protéger le cadre naturel du quartier.	3.4. Assurer une qualité de l'air.	3.4.1 Sensibiliser la population aux moyens favorisant la diminution des épisodes de smog dans le secteur Champigny.

**Priorité 5 :**

<b>Orientations</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Actions (exemples)</b>
7. Faciliter l'utilisation du transport en commun.	7.1 Améliorer la desserte ainsi que les services connexes au transport en commun.	7.1.3 Augmenter l'offre de Parc-O-Bus dans le quartier et faire connaître ceux qui sont existants.  7.1.1 Avec l'aide du RTC, implanter un service nord-sud (voir rapport remis au RTC en 2010) et compléter l'axe est-ouest.  7.1.2 Augmenter l'offre de service du RTC afin de pouvoir compter sur plus de liens entre pôles.